



**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-322**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-322 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de permettre l'usage « cimetière » dans les zones C3-748 et H1-751 et d'adapter les dispositions relatives aux bâtiments et usages accessoires à un cimetière »

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 2 avril 2024.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution numéro 24-04-24-19 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 24 avril 2024 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ce règlement a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le 6^e jour du mois de mai 2024 sous le numéro de certificat VD 2024-05.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la Ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 7^e jour du mois de mai 2024.

Zoë Lafrance, avocate
Greffière

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca